

Program for Export Market Development (PEMD)

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

The Program for Export Market Development (PEMD) helps incorporated Canadian businesses to develop, increase and sustain their activities by sharing with them the costs of specific export marketing efforts. PEMD is geared to:

- encourage businesses that have not exported previously to begin export marketing; and
- encourage established exporters to expand their activities in new markets.

In the 10 years between 1971 and 1981, applications were approved for PEMD assistance to some 15,000 companies for a value of nearly \$80 million. Only some \$40 million was actually claimed. Reported sales attributable to this PEMD assistance was about \$5 billion.

PEMD provides up to 50 per cent of the costs incurred by a company in its penetration of new markets. These contributions are repayable if sales are made to that market.

The Program for Export Market Development has various sections, each designed to meet a specific circumstance which may result while developing or expanding new or existing export markets.

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) a pour but d'aider les entreprises canadiennes incorporées à organiser, augmenter et maintenir leurs activités d'exportation en partageant avec elles les frais reliés à certains efforts particuliers de commercialisation à l'étranger. Le PDME vise à:

- encourager les entreprises qui n'ont jamais exporté, à entreprendre la commercialisation à l'exportation;
- encourager les entreprises déjà exportatrices à augmenter leurs activités sur de nouveaux marchés.

Entre 1971 et 1981, le PDME a aidé quelque 15 000 entreprises. Au cours de ces 10 années, cette aide s'est élevée à près de 80 millions de dollars dont seulement 40 millions ont été réclamés. Des ventes d'environ 5 milliards de dollars ont été réalisées grâce au PDME.

Le PDME absorbe jusqu'à 50 % des frais occasionnés par l'implantation sur de nouveaux marchés. Les sommes versées sont remboursables si l'entreprise réalise des ventes sur le nouveau marché.

Le Programme de développement des marchés d'exportation comporte plusieurs sections, dont chacune est conçue pour répondre à des besoins particuliers d'aide à la commercialisation des exportations.